



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2022/2084

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **Monsieur Giacomo POLLICINO** demeurant **rue du Carrefour 132 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.
Le terrain concerné est situé **rue du Carrefour 132 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **9e division section B n° 90D2**.
Le projet vise à **"peindre trois façades en gris, placer des ardoises sur la façade latérale, modifier le revêtement du sol à l'avant de l'habitation, construire un abri de jardin et un carport adossé au corps principal du bien"** et présente les caractéristiques suivantes : La construction de l'abris de jardin ce situe à plus de 15m du front de bâtisse et à plus de 4m du bâtimen situé sur la parcelle contigue ;

Article R.IV.40-2, §1er, 2° du CoDT : "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet : La constuction de l'abris de jardin (...)

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;"

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo Trolio(04/330.87.56 – a.trolio@seraing.be)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **2 janvier 2023 au 17 janvier 2023 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : - a.trolio@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,
(délégation du 16/04/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-5)

FabrizioCASTELLI
Agent technique en chef ff

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF
5^{ème} Échevine